

Saint-Cyprien, le Mercredi 13 juillet 2022

Arrêté temporaire n° 22/TECH-PC/539
Portant réglementation du stationnement et de la circulation

**RUES JEAN GIRAUDOUX, ANDRÉ MAUROIS, ALAIN FOURNIER, BD
ARISTIDE MAILLOL, QUAI JULES VERNE
INSTALLATION D'HORODATEURS**

Le Maire de la Commune de Saint-Cyprien,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6

VU le Code de la route et notamment les articles R. 411-8, R. 411-21-1, R. 413-1, R. 417-10 et R. 417-11

VU l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription

VU la délibération du conseil municipal en date du 22 Février 2021 portant délégation de M. Thierry SIRVENTE aux fonctions d'adjoint au Maire dans le rang n°4.

CONSIDÉRANT que des **travaux d'installation d'horodateurs** rendent nécessaire d'arrêter la réglementation appropriée du stationnement et de la circulation, afin d'assurer la sécurité des usagers, du **25/07/2022 au 29/07/2022** **RUE JEAN GIRAUDOUX, RUE ALAIN FOURNIER, RUE JEAN GIRAUDOUX, BD ARISTIDE MAILLOL et QUAI JULES VERNE.**

ARRÊTE

ARTICLE 1 : À compter du **25/07/2022 et jusqu'au 29/07/2022**, les prescriptions suivantes s'appliquent rues **ANDRÉ MAUROIS, ALAIN FOURNIER, JEAN GIRAUDOUX, BD ARISTIDE MAILLOL, QUAI JULES VERNE** conformément aux plans joints au présent arrêté :

- Le stationnement des véhicules est interdit. Par dérogation, cette disposition ne s'applique pas aux véhicules de l'entreprise exécutant les travaux, véhicules de police et véhicules de secours. Le non-respect des dispositions prévues aux alinéas précédents est considéré comme très gênant au sens de l'article R. 417-11 du code de la route et passible de mise en fourrière immédiate ;
- Un rétrécissement de chaussée, compte tenu d'un empiètement temporaire sur une partie de la chaussée, entraîne une modification des conditions de circulation. La vitesse des véhicules est limitée à 30 km/h.

ARTICLE 2 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par le demandeur, **TECHNI-PARK.**

ARTICLE 3 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Saint-Cyprien, le 13 juillet 2022
Pour le Maire,
Adjoint à la Sécurité

Thierry SIRVENTE



*Le Maire certifie sous sa responsabilité
le caractère exécutoire de cet acte
Consécutivement à son affichage
le : 19 JUIL, 2022*

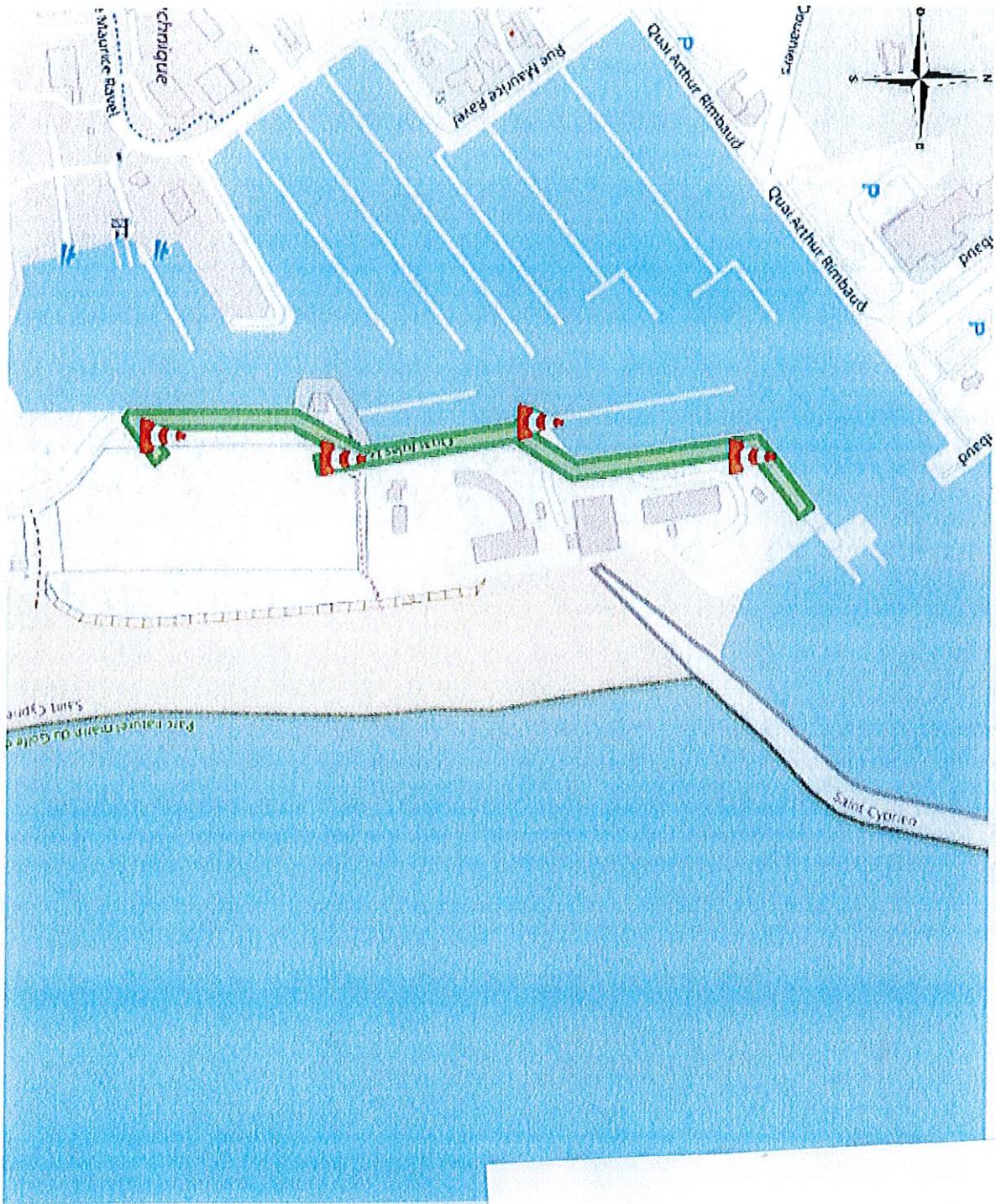
DIFFUSION:

TECHNI-PARK

Le Directeur Général des Services

Conformément aux dispositions du Code de justice administrative, le présent arrêté pourra faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif compétent ou sur internet, à l'adresse www.telerecours.fr; dans un délai de deux mois à compter de sa date de notification ou de publication.

Conformément aux dispositions de la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles, le bénéficiaire est informé qu'il dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement ou de demande de limitation de traitement des données qu'il peut exercer, pour les informations le concernant, auprès de la collectivité signataire du présent document.

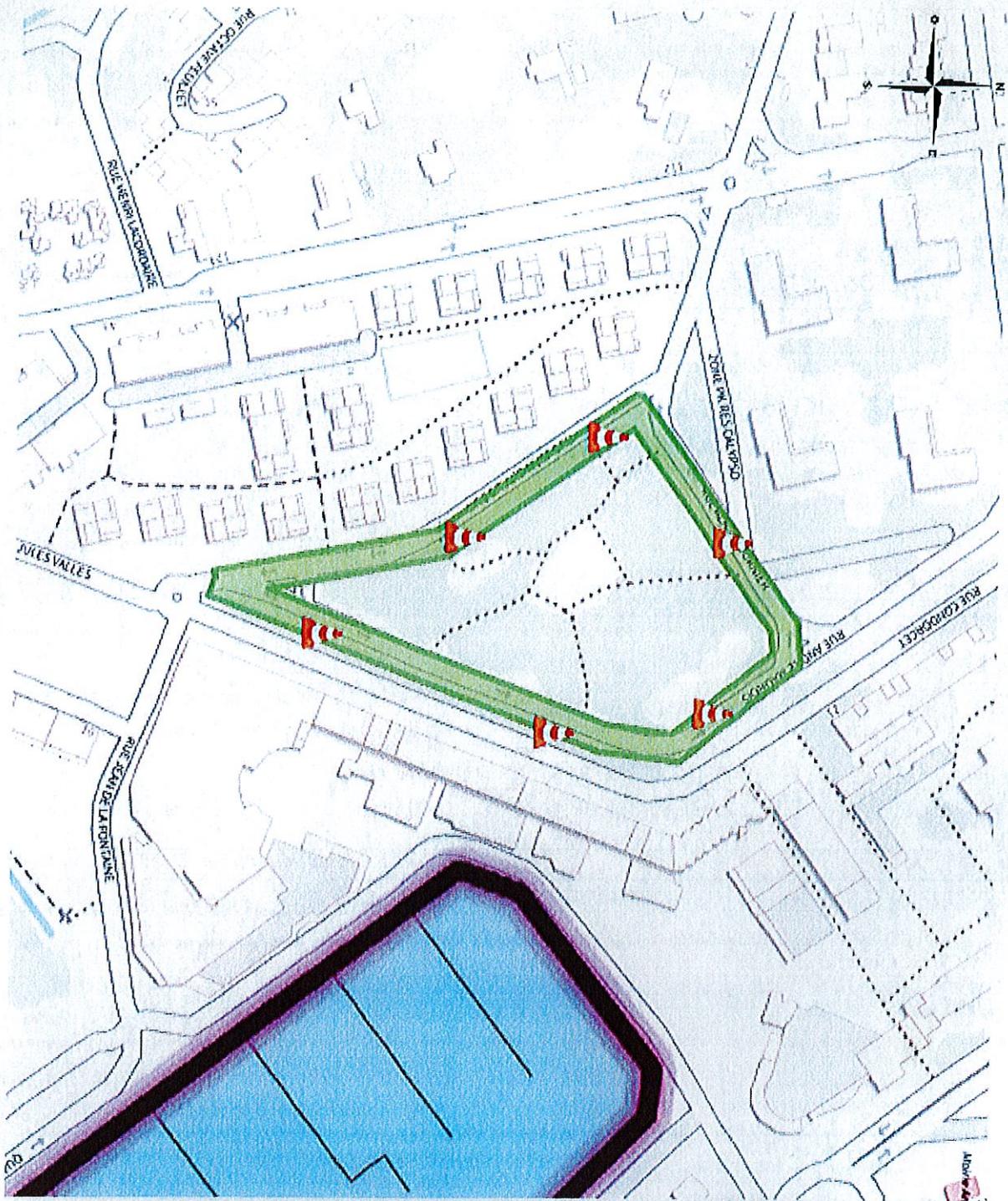


Coordonnées : <gml:Polygon srsName="EPSG:4171" on="2">3.038492 42.617234 3.038718 42.616138 3.023.038609 42.616078 3.03858 42.6162 3.038386 42.42.615236 3.03866 42.615163 3.038326 42.61499 3.976 3.038553 42.616344 3.038374 42.617216 3.0382038666 42.61757 3.038468 42.618615 3.038474 42.642.618857 3.038593 42.618583 3.038791 42.617552 3.7234</gml:posList></gml:LinearRing></gml:exterior></gml:Polygon>

Saint Cyprien, le1-3 JUL. 2022

Pour le Maire,
L'Adjoint à la Sécurité,
Thierry SIRVENTE





Coordonnées : <gml:Polygon srsName="EPSG:4171" on="2">3.034068 42.621138 3.033891 42.621849 3.03428 42.623023 3.034466 42.623037 3.03448 42.622382 3.034854 42.622381 3.034203 42.621121 3.03407 42.621134 3.034067 42.621134 3.034204 3.034773 42.622617 3.034423 42.622946 3.034006 42.621883 3.034153 42.621298</gml:posList>

Saint Cyprien, le **13 JUIL. 2022**

Pour le Maire,
L'Adjoint à la Sécurité,
Thierry SIRVENTE



